

CALCULS sur le contrat Madelin « La retraite » de GENERALI

Afin de comprendre ce que dit l'assureur, notamment qu'il vaut mieux utiliser les tables de mortalité en vigueur avant le 21 décembre 2012 et que tout est écrit, avec engagement solennel, j'ai étudié les différents documents proposés.

SOURCES

Les documents remis à un prospect, en octobre 2012 :

- Notice « Notice d'information contractuelle Loi Madelin », datée NRMA0311
- Le bulletin « Adhésion à la Convention La Retraite » datée EUSA 05.07.01, préremplie.

Un document trouvé sur internet, signé « GENERALI - Pascal JORET – Agent général », daté du 31 août 2012.

Lien : <http://www.ifaplus.fr/media/generali-les-tresors-madelin.pdf>

Un document de la Sécurité Sociale, intitulé « espérance de vie à 65 ans »

Lien : http://www.securite-sociale.fr/IMG/pdf/cadrage7_pqe_maladie.pdf

HYPOTHESES

Le « prospect » est un homme né en 1956.

Il verse 1 000 euros par an sur un contrat Madelin « La Retraite » de GENERALI, à partir de ses 40 ans, soit en 1996.

Certains frais ne sont pas pris en compte, c'est à dire calculés à 0 € : frais d'ouverture, frais sur versements et frais de gestion annuels.

A 65 ans, il prend sa retraite et demande la rente qu'il a cumulée pendant 25 ans.

Selon l'estimation décrite en annexe 1, son espérance de vie est de 24 ans.

Nous considérerons dans un premier temps le niveau de rente atteint, puis les moyens que l'assureur peut utiliser pour faire varier la rente et préserver ses objectifs initiaux.

RESULTAT

Le « prospect » devenu « Client » touche une rente de 1 004 euros annuels.

La valeur actuelle de cette rente, l'année de ses 65ans, avec un taux technique de 1.25 %, est 20 716 euros
(1 004,46 X 20.62423451)

Le placement des 1 000 euros par an à 1,25 % donne un capital, après 25 ans, de 29 134 euros
(1 000,00 X 29.1354)

La différence représente 29 %

En Français : « alors que j'avais accumulé 29 134 €, l'assureur me restitue 20 716 €. »

Ainsi, hors la vue du Client, l'assureur retient 29 % lors de la transformation du capital en rente.

Le taux de rente réel est donc de 3,40 %.

Que se passe-t-il si les taux d'intérêts sont inférieurs aux 1,25 % promis ?

Cette marge de manœuvre permet d'éponger une perte éventuelle.

Et comme la somme restituée en rente est inférieure à la somme réellement versée, sans intérêt, l'assureur gagnera moins, certes, mais sera protégé de toute perte.

Que se passe-t-il si les taux d'intérêts sont supérieurs aux 1,25 % promis ?

Les montants de rente promis chaque année sont revalorisés de la différence entre le taux constaté et le taux promis.

Mais la somme versée chaque année est, elle aussi, revalorisée de ce même taux.

Voyons ce qu'il se passerait si le taux moyen constaté sur les 51 ans du programme est de 3 %.

Le « Client » toucherait une rente de 1 283 euros annuels.

La valeur actuelle de cette rente, l'année de ses 65 ans, avec un taux technique de 1.25 % et un rendement de l'épargne de 3 % (différentiel de 1,75 %), est 32 215 euros

(1 283,47 X 25.0999)

Le placement des 1 000 euros par an à 3,00 % donne un capital, après 25 ans, de 36 459 euros

(1 000,00 X 36.4593)

La différence représente 12 %, toujours à l'avantage de l'assureur

En Français : « alors que j'avais accumulé 36 459 €, l'assureur me restitue 32 215 €. »

Il est évident que l'assureur n'acceptera pas de voir diminuer sa rémunération.

Il lui suffira d'« ajuster » le rendement appliqué à la rente, soit en cours de constitution, soit pendant la période de versement. La loi l'autorise, lui impose même, cet ajustement.

Il passera des provisions, ne restituera pas les réserves spéciales constituées. Les possibilités sont nombreuses.

Dès lors, quel intérêt de signer rapidement pour une table de mortalité, si l'assureur dispose d'une telle marge de manœuvre ?

En réalité, les deux chiffres les plus importants pour l'assureur sont : ce que vous avez versé, c'est-à-dire 29 134 euros et ce qu'il va vous rendre, soit 20 716 euros.

Sa marge de 30 % environ sera protégée pendant les 51 ans grâce à l'ajustement des différentes provisions.

CONCLUSION

L'assureur ne crée pas d'argent.

Il reçoit vos fonds et décide SEUL de ce qu'il va vous rendre.

Le reste n'est qu'habillage de cette décision.

Rien ne sert d'étudier les contrats, puisque tout n'est pas dit.

Il faut verser et fermer les yeux. Et prier.

ANNEXES

ANNEXE 1 CALCULS de l'espérance de vie d'un homme né en 1956, lorsqu'il aura 65 ans.

D'après le document de la sécurité sociale, l'espérance de vie d'un homme de 65 ans en 1980 est de 18 ans, tandis qu'en 2000, elle passe à 21 ans.

J'en déduis grossièrement qu'en 2021 (lorsque l'homme né en 1956 aura 65 ans) l'espérance de vie d'un homme de 65 ans sera passée à 24 ans. Soit 89 ans.

ANNEXE 2 CALCULS financiers

- Valeur à l'arrivée, d'un versement annuel de 1 euro par an, placé au taux de 1,25 %.

Formule : $\frac{(1+i)^n - 1}{i}$ avec $i = 1,25\%$ et $n = 25$ soit : 29,1354 euros.

En français : « Si je verse un euro par an pendant 25 ans, soit **25** euros, placés à **1,25 %**, je disposerai de **29,13** euros à la fin. »

Pour un placement à 3 %, le total est 36.4593.

- Valeur au départ, du paiement d'une rente de 1 euro par an, comprenant un taux de placement de 1,25 %.

Formule : $\frac{1 - (1+i)^{-n}}{i}$ avec $i = 1,25\%$ et $n = 24$ soit : 20,6242 euros.

En français : « Si je dois recevoir un euro par an pendant 24 ans, soit **24** euros, je trouve équivalent de recevoir aujourd'hui **20,6242** euros que je peux placer à **1,25 %**. »

Si la rente progresse en outre de 1,75 % supplémentaires (3 % en tout), alors elle vaut 25,10 euros

ANNEXE 3 TABLEAU Excel

EXEMPLE selon tableau La Retraite de GENERALI

Taux technique		1.25%		Si taux moyen des placements sur la période			
Revalorisation		0.00%		1.75% 3.00%			
Age	Versement	Retraite		Placement		Retraite	Placement
40	1 000.00	46.83		1 012.50		46.83	1 030.00
41	1 000.00	46.24		2 037.66		93.89	2 090.90
42	1 000.00	45.64		3 075.63		141.17	3 183.63
43	1 000.00	45.05		4 126.57		188.69	4 309.14
44	1 000.00	44.47		5 190.65		236.47	5 468.41
45	1 000.00	43.90		6 268.04		284.50	6 662.46
46	1 000.00	43.33		7 358.89		332.81	7 892.34
47	1 000.00	42.76		8 463.37		381.40	9 159.11
48	1 000.00	42.22		9 581.67		430.29	10 463.88
49	1 000.00	41.66		10 713.94		479.48	11 807.80
50	1 000.00	41.16		11 860.36		529.03	13 192.03
51	1 000.00	40.62		13 021.12		578.91	14 617.79
52	1 000.00	40.09		14 196.38		629.13	16 086.32
53	1 000.00	39.57		15 386.33		679.71	17 598.91
54	1 000.00	39.04		16 591.16		730.65	19 156.88
55	1 000.00	38.52		17 811.05		781.95	20 761.59
56	1 000.00	36.02		19 046.19		831.66	22 414.44
57	1 000.00	37.53		20 296.77		883.74	24 116.87
58	1 000.00	37.06		21 562.98		936.27	25 870.37
59	1 000.00	36.60		22 845.02		989.25	27 676.49
60	1 000.00	36.15		24 143.08		1 042.71	29 536.78
61	1 000.00	35.70		25 457.37		1 096.66	31 452.88
62	1 000.00	35.26		26 788.08		1 151.11	33 426.47
63	1 000.00	34.63		28 135.44		1 205.89	35 459.26
64	1 000.00	34.41		29 499.63		1 261.40	37 553.04
65		1 004.46				1 283.47	
66		1 004.46				1 305.93	
67		1 004.46				1 328.79	
68		1 004.46				1 352.04	
69		1 004.46				1 375.70	
70		1 004.46				1 399.78	
71		1 004.46				1 424.27	
72		1 004.46				1 449.20	
73		1 004.46				1 474.56	
74		1 004.46				1 500.36	
75		1 004.46				1 526.62	
76		1 004.46				1 553.34	
77		1 004.46				1 580.52	
78		1 004.46				1 608.18	
79		1 004.46				1 636.32	
80		1 004.46				1 664.96	
81		1 004.46				1 694.09	
82		1 004.46				1 723.74	
83		1 004.46				1 753.91	
84		1 004.46				1 784.60	
85		1 004.46				1 815.83	
86		1 004.46				1 847.61	
87		1 004.46				1 879.94	
88		1 004.46				1 912.84	
89							
90							
		- 29 499.63				- 37 553.04	
TRI		-1.58%				0.07%	
Versé		24 107.04				37 876.59	
Durée de versement		25.00					
Durée rente		24	ans				
Taux de rente		3.40%				3.42%	
VALEUR à 65 ans des versements de 1000				29 134.00			36 459.26
VALEUR à 65 ans des rentes sur 24 années				20 716.22		1.75%	32 215.01
				-29%			-12%
		Coefficient		20.62423451		0%	26 470.65
							-27.40%